



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-DESIRAT**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le 27 février, le Conseil Municipal de SAINT-DESIRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LERMET Thierry, maire.

Date de la convocation : 21 février 2023

**PRESENTS** : AIME Véronique - CHOMEL Lilian - CROUZET Laurence – DESCORMES Alain - DUCOING Stéphane - FURMINIEUX Magali – LEMOINE Catherine - LERMET Thierry - LOURME Françoise - MALSERT Eliette - SENECHAL Sylvie – SIGNOVERT Jacky

**ABSENTS EXCUSÉS** : MONTABONNET Christophe pouvoir à LOURME Françoise, SAUREL Virginie pouvoir à AIMÉ Véronique, POSE Guillaume

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Méli ssandre LOISEAU

\* \* \* \* \*

**D2023 02 07 - EPORA - CONVENTION DE VEILLE DE STRATEGIE FONCIERE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré avec Mme SÉNÉCHAL, le représentant de L'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes). Celui-ci leur a présenté l'accompagnement proposé aux collectivités par EPORA en matière de portage ou de recyclage foncier. Il est proposé la mise en place d'une convention de veille et de stratégie foncière (CVSF) qui permettrait à EPORA d'intervenir, à la demande de la Commune, sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la Commune. En accord avec les dispositions du protocole de coopération en cours de signature à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo et au regard de la nature intercommunale du PLU en cours d'élaboration, cette convention sera tripartite Commune / Communauté d'Agglomération / EPORA. Elle n'implique aucun engagement financier pour la Commune (frais d'ingénierie EPORA non répercutés aux communes) tant que celle-ci n'a pas actionné l'établissement sur une acquisition foncière ou une étude.

**En annexe** : Synthèse de l'accompagnement proposé par EPORA + Projet de convention

M. le Maire propose au conseil de signer avec EPORA cette Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention proposée par EPORA
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-préfecture le  
Publiée ou notifiée le

Le Maire,  
Thierry LERMET

